

Réunion du Conseil Municipal du 3 mars 2020 à 20h30
Compte-rendu de séance

Le Conseil Municipal s'est réuni le 3 mars 2020 à la Mairie sur convocation en date du 25/02/2020 sous la présidence du Maire, M. Alain BLOND.

Présents : M. BLOND, M. CHALARD, M. GERMOND, M. SOURY, M. VARACHAUD, M. GARREAU, M. PATAUD, M. SALAGNAD, Mme MORANGE, Mme BOUGOUIN, Mme GUINEBERT, Mme RIVAUD, Mme ILAHA-ITEMA, Mme LAURENT, Mme DEXET.

Procuration : Néant

Ouverture de la séance à 20h30.

Mme LAURENT est désignée secrétaire de séance.

Le PV de la séance du 20/01/2020 est soumis au vote. M. BLOND demande que, dans les affaires diverses, on complète la dernière phrase comme suit : Monsieur Pataud souhaite connaître qui a fait abattre le tilleul sur le terrain de monsieur Léonard, acquis par la commune, en raison de la dispersion des cendres de M. LEONARD à cet endroit.

Le PV de séance est approuvé à l'unanimité les modifications demandées étant approuvées.

M. PASQUINET, Trésorier, assiste à la séance.

Dossier 1 : Budget principal : vote du compte de gestion 2019

M. PASQUINET présente le compte de gestion.

La section de fonctionnement :

Dépenses : 1 352 744,64€ Recettes : 1 754 778,24€ Résultat de l'exercice : Excédent de 402 033,60€

La section d'investissement :

Dépenses : 868 444,15€ Recettes : 1 234 069,36€ Résultat de l'exercice : 365 625,21€

Le compte de gestion 2019 est voté à l'unanimité.

Dossier 2 : Budget principal : vote du compte administratif 2019

M. GERMOND présente le compte administratif.

La section de fonctionnement :

Dépenses : 1 352 744,64€

Recettes : 1 754 778,24€ + l'excédent reporté 2018 de 253 126,59€ = 2 007 904,83€

L'excédent cumulé est de 655 160,19€

La section d'investissement :

Dépenses : 868 444,15€ + le déficit reporté 2018 de 75 596,18 = 944 040,33

Recettes : 1 234 069,36€

Soit un excédent pour l'exercice de 365 625,21€ ; avec le déficit 2018 reporté (75 596,18€) l'excédent cumulé est de 290 029,06

A l'unanimité le compte administratif 2018 est voté.

Dossier 3 : Budget principal : Affectation du résultat

Les restes à réaliser (RAR) Dépenses : 691 706€ Recettes : 237 032€

RAR = 454 674€

Besoin de financement : 454 674€ - 290 029,03€ = 164 644,97€

Excédent de fonctionnement 655 160,19€ = Affectation du résultat = 164 644,97€

Excédent de fonctionnement reporté (BP 2020) = 490 515,22€

Voté à l'unanimité.

Dossier 4 : Budget annexe de l'Assainissement : vote du compte de gestion 2019

M. PASQUINET présente le compte de gestion.

La section de fonctionnement :

Dépenses : 22 944,98€ Recettes : 42 501,65€ Résultat de l'exercice : Excédent de 19 556,67€

La section d'investissement :

Dépenses : 20 441,12€ Recettes : 48 387,63€ Résultat de l'exercice : 27 946,51€

Le compte de gestion 2019 est voté à l'unanimité.

Dossier 5 : Budget annexe de l'Assainissement : vote du compte administratif 2019

M. GERMOND présente le compte administratif.

La section de fonctionnement :

Dépenses : 22 944,98€

Recettes : 42 501,65€ + l'excédent reporté 2018 de 22 258,86€ = 64 760,51€

L'excédent cumulé est de 41 815,53€

La section d'investissement :

Dépenses : 20 441,12€

Recettes : 48 387,63€ + l'excédent reporté 2018 de 24 427,45€ = 72 815,08€

Soit un excédent pour l'exercice de 27 946,51€ ; avec l'excédent 2018 reporté (24 427,45€) l'excédent cumulé est de 52 373,96€.

A l'unanimité le compte administratif 2018 est voté.

Dossier 6 : Budget annexe de l'Assainissement : Affectation du résultat

Les restes à réaliser s'élèvent à 59 910€.

Le besoin de financement est de 7 536,04€ (59 910€ - 52 373,96€).

L'excédent de fonctionnement reporté au BP 2020 sera de 34 279,49€ (41 815,53€ - 7 536,04€).

Voté à l'unanimité.

Dossier 7 : Budget annexe de la station essence : vote du compte de gestion 2019

M. PASQUINET présente le compte de gestion.

La section de fonctionnement :

Dépenses : 1 452 882,70€

Recettes : 1 460 413,33€

Résultat de l'exercice : Excédent de 7 530,63€

La section d'investissement :

Dépenses : 142 953,59€ Recettes : 51 134,28€ Résultat de l'exercice : - 91 819,31€

Le compte de gestion 2019 est voté à l'unanimité.

Dossier 8 : Budget annexe de la station essence : vote du compte administratif 2019

M. GERMOND présente le compte administratif.

La section de fonctionnement :

Dépenses : 1 452 882,70€

Recettes : 1 460 413,33€ + l'excédent reporté 2018 de 12 357,79€ = 1 472 771,12€

L'excédent cumulé est de 19 888,42€

La section d'investissement :

Dépenses : 142 953,59€

Recettes : 51 134,28€ + l'excédent reporté 2018 de 250 920,23€ = 302 054,51€

Soit un déficit pour l'exercice de 91 819,31€ ; avec l'excédent 2018 reporté (250 920,23€) l'excédent cumulé est de 159 100,92€.

A l'unanimité le compte administratif 2018 est voté.

Dossier 9 : Budget annexe de la station essence : Affectation du résultat

L'investissement étant excédentaire, l'excédent de fonctionnement peut être laissé en section de fonctionnement sur le BP 2020.

Voté à l'unanimité.

Dossier 10 : Budget annexe du Lotissement de La Borie : vote du compte de gestion 2019

M. PASQUINET présente le compte de gestion.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 26 574,13€.

La section d'investissement :

Dépenses : 26 574,13€ Recettes : 24 855,57€ Résultat de l'exercice : - 1 718,56€

Le compte de gestion 2019 est voté à l'unanimité.

Dossier 11 : Budget annexe du Lotissement de La Borie : vote du compte administratif 2019

M. GERMOND présente le compte administratif.

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et recettes à hauteur de 26 574,13€.

La section d'investissement :

- Dépenses : 26 574,13€ + le déficit reporté 2018 de 44 672,03€ = 71 246,16€
- Recettes : 24 855,57€

- Soit un déficit pour l'exercice de 1 718,56€ ; avec le déficit 2018 reporté (44 672,03€) le déficit cumulé est de 46 390,59€.

Le Conseil Municipal, par 13 voix POUR et 2 Abstentions (Mme ILAHA-ITEMA et M. PATAUD) approuve le compte administratif 2019.

Dossier 12 : Agrandissement du restaurant : avenant n°1 lot 2

M. le Maire fait part de l'avenant N°1 du lot 2 ci-dessous

Attributaire : SARL GOURSAUD, 19 La Berthe 87310 SAINT-AUVENT	
Marché initial du 04/11/2019	Montant : 46 816,95€ HT
Avenant N°1	Montant 6 686,57€ HT
Nouveau montant du marché	53 503,529€ HT
Objet : Terrasse façade est	

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cet avenant.

Dossier 13 : Rénovation foyer club : nouvelles demandes de subventions

M. BLOND dit que le dossier administratif ayant pris du retard, il faut redéposer une demande de subvention auprès du Département. Pour le dossier DETR l'arrêté est valable 2 ans et une demande de prorogation d'un an suffit. Une demande de subvention dans le cadre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) est également possible. Le dossier actualisé fixe un montant de travaux prévisionnel de 241 600€.

Les aides financières possibles sont donc : DETR 25% ; DSIL 25% ; Département 20% (30% pour la mise en accessibilité).

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le plan de financement et autorise le Maire à redéposer des demandes de subventions auprès du Département et de l'Etat au titre de la DSIL.

Dossier 14 : Création poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe

Dans le cadre du recrutement pour le remplacement de M. CHAUPRADE, qui fait valoir ses droits à la retraite au 01/04/2020, M. BLOND explique qu'il faut créer le grade d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} classe TC.

Par 14 voix POUR et 1 Abstention (M. PATAUD), le Conseil Municipal accepte la création du poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} classe à compter du 01/04/2020.

Dossier 15 : Régularisation CR La Grange : modification de la délibération du 16/05/2011

M. le Maire rappelle la délibération du 16/05/2011 relative à la régularisation d'un chemin rural à La Grange. Il explique que suite à la lenteur du dossier non clos à ce jour, il faut maintenant modifier les bénéficiaires.

L'emprise du chemin indûment prise est de 430 m² dans sa totalité. Initialement une surface de 118 m² devait être vendue à Mme Fabienne SALAGNAD. Il faut maintenant préciser « à Mme Fabienne SALAGNAD pour la nue-propriété et à M. Michel SALAGNAD et son épouse Françoise SALAGNAD pour l'usufruit ». La surface restant de 312 m² doit être vendue à M. Jean-Pierre MICHOLET.

Les autres termes de la délibération initiale du 16/05/2011 sont inchangés.

M. SALAGNAD concerné par le dossier sort pour le vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications présentées.